

**MODIFICATION  
N°12  
DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

Règlement graphique  
Planche 2/6

www.atelier-atu.fr



Par délibération du Conseil Municipal	
Approbation du PLU	le 22/11/2005
Modification n°1	le 27/11/2006
Modification n°2	le 05/09/2007
Modification n°3	le 27/01/2009
Modification n°4	le 16/03/2010
Revision simplifiée n°1	le 12/07/2011
Revision simplifiée n°2	le 05/07/2012
Modification n°5	le 11/02/2013
Modification n°6	le 24/02/2014
Modification n°7	le 09/07/2015
Modification n°8	le 20/10/2016
Modification n°9	le 11/07/2017
Modification simplifiée n°1	le 17/07/2018
Modification n°10	le 04/06/2020
Modification n°11	le 15/12/2022

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023»

Date : 04/04/2023	Phase : <b>DOCUMENT DE TRAVAIL</b>	Echelle : 1/5000	Pièce n° <b>3</b>
----------------------	---------------------------------------	---------------------	----------------------

Ville de Muret, Hôtel de ville - 27 rue Castelvieilh, 31600 Muret  
 Tél : 05 61 51 95 95 / courriel : urbanisme@mairie-muret.fr

**LEGENDE**

PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE PLU

- ▲▲▲ Prescription d'implantation
- Prescription d'implantation et de stationnement
- Prescription de hauteur
- ▨ Eléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (article L151-23 du CU)
- ▩ Espace boisé classé à conserver ou à créer (article L113.1 du CU)
- ▧ Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation O.A.P
- ▨ Zone d'aménagement commercial ZACoM
- ★ Eléments bâtis d'intérêt architectural et patrimonial (article L151.23 du CU)
- ▬ Voies classées bruyantes
- PEB de l'aérodrome de Muret l'Herm

